

Séance du : 18 mars 2021

n° 15/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à 17 heures 30.

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 10 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visio-conférence, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme Sophie ADROIT est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Estelle VILESPY, Nathalie NACCACHE, Virginie MIR

MM. Pierre BODIN, Jean-Clément CASSAN, Gilbert HEBRARD, Serge KONDRYSZYN, Christian MAZAS, Christian PORTET, Daniel RUFFAT, Rémy ZANATTA, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Alain SCHMIDT, Brice ASENSIO, Serge CAZENAVE, Olivier JULLIN, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Raymond VELAND

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Mme Isabelle REUSSER

MM. Gérard LAVIGNE, Patrick PALLEJA, Hervé RAMONDA, Olivier JURADO

En exercice : 63

Présents : 37

Avaient donné pouvoir :

Mme Florence SIORAT à Mme Sophie ADROIT

Nombre de voix : 38

Excusés :

Mme Florence SIORAT

MM. John STEIMER, Pierre MONOD

Objet : Affectation du résultat 2020 du PETR du Pays Lauragais

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	139 894.94
- un excédent reporté de :	32 733.78
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	172 628.72
- un excédent d'investissement de :	53 110.76
- un déficit des restes à réaliser de :	50 000.00
Soit un excédent de financement de :	3 110.76

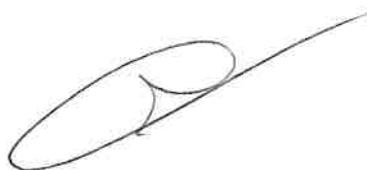
Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de M. Gilbert HEBRARD DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

• RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	172 628.72
• AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	00.00
• RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	172 628.72
• RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)- EXCEDENT :	53 110.76

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus à l'unanimité,
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.

Fait à Avignonet Lauragais, le 18 mars 2021

Le Président



Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr